

Montpellier, le 15 septembre 2022

DESTRUCTION DES LP : MODE D'EMPLOI

Le décret paru au JO du 21 juin 2022 qui réforme le statut des PLP est passé relativement inaperçu, pourtant, il est lourd de menaces pour l'avenir des lycées professionnels. Ce décret entérine une série réformes répétées et unilatérales qui ont transformé les LP en coquilles vides. Ne reste plus aujourd'hui qu'à briser l'enveloppe.

En 2009, la réforme du bac pro en 3 ans s'inscrivait dans une logique de réduction des coûts : en supprimant une année d'étude, les gains horaires et les pertes de postes ont été considérables. Dans la novlangue du ministère, il s'agissait de revaloriser l'enseignement professionnel et de favoriser la réussite des élèves...

Dans le même temps, les filières sous apprentissage ont été créées et mises en concurrence avec la formation initiale. Les lycées professionnels sont devenus Lycées des Métiers, les discours d'entreprise ont pris une place centrale.

Pour des élèves en situation de fragilité scolaire, la tentation était grande de quitter la formation initiale, où ils étaient en échec, pour l'apprentissage. L'alternance a été vendue aux élèves, aux familles, aux enseignants comme une solution magique dispensant notre institution de toute amélioration des conditions d'accueil et de réussite des élèves en difficultés et/ou issus des classes populaires.

La mixité des publics : apprentissage, formations initiale, GRETA... a été introduite en LP, dessinant l'horizon des dispositifs de formation à venir, sans provoquer de grandes résistances. Les primes perçues par le personnel d'encadrement ont joué un rôle incitatif. Le discours managérial répété ad nauseam a fait le reste.

Le coup de grâce a été porté en 2019, avec la nouvelle « réforme » du LP, imposée à marche forcée. Elle instaurait des dispositifs inégaux et opaques, prétendument innovants, promouvant un pseudo travail d'équipe et l'esprit d'entreprise : co-intervention, consolidation des acquis, accompagnement personnalisé, chef d'œuvre, préparation à l'orientation...L'enseignement des matières générales a été réduit à la portion congrue (jusqu'à la moitié du service d'un.e enseignant.e de ces matières). Dans ces conditions, quel parcours de réussite dans l'enseignement supérieur assurer aux élèves issus des LP ?

Les dernières mesures sont lourdes de menaces pour les LP :

Le décret paru au JO du 21 juin 2022 réforme le statut des PLP : désormais les professeurs des LP pourront exercer leurs fonctions dans les autres établissements (écoles, collèges, lycées généraux et technologiques). En pleine crise –organisée– des recrutements, la bivalence des PLP est une aubaine pour boucher les trous dans les établissements scolaires qui manquent de profs titulaires et de remplaçant.es.

Enfin, la nomination de Carole Grandjean, qui a promu l'apprentissage durant la campagne présidentielle, comme ministre déléguée à l'enseignement professionnel sous la double tutelle des ministères du travail, de l'apprentissage et de l'EN, et le discours de rentrée du président Macron devant les recteurs et les rectrices apportent de mauvais signaux.

Le président veut « *un partenariat beaucoup plus étroit avec les entreprises* » comme s'il n'existait pas, il veut augmenter la durée des périodes de formation en entreprises (qui sont déjà bien longues) de 50 %, il veut aussi revoir la carte des formations en fermant les formations prétendument non insérantes sur le marché de l'emploi et en privilégiant les formations aux métiers en tension sur le marché du travail.

L'objectif, on l'aura compris, est de développer l'apprentissage et d'atteindre bientôt 1 million d'apprentis. Dans un contexte de pénurie de main d'œuvre, il s'agit à d'offrir dès maintenant aux patrons une main d'œuvre jeune (l'apprentissage pourra commencer dès 14 ans) docile, corvéable et mal payée. Parmi eux, combien vont essayer des ruptures d'apprentissage ?

Ces mesures sont dramatiques car elles vont rendre plus difficile encore l'accès des jeunes issus des LP aux études supérieures et aux moyens de s'émanciper.

Voilà le modèle...

Le voulons-nous ?

Non !

Nous refusons les réformes qui détruisent les lycées professionnels et les projets qui subordonnent l'école aux intérêts des patrons,

Nous réaffirmons notre attachement à un service public d'éducation aux objectifs émancipateurs,

Nous appelons les collègues à se réunir en heures syndicales, en AG pour débattre, et organiser un large refus de ces réformes destructrices dans les établissements et dans la rue.